



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale
1^{er} décembre 2020
Français
Original : anglais

Première session ordinaire de 2021
1-4 février 2021, New York
Point 5 de l'ordre du jour provisoire
Programmes de pays et questions connexes

**Descriptif de programme de pays pour le Mexique
(2021-2025)**

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Rôle du PNUD au regard du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable	2
II. Priorités du programme et partenariats	5
III. Administration du programme et gestion des risques	9
IV. Contrôle de l'exécution et évaluation du programme	10
Annexe	
Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour le Mexique (2021-2025)	12



I. Rôle du PNUD au regard du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable

1. Le Gouvernement mexicain a inscrit le principe « Ne laisser personne de côté, ne laisser personne en dehors » dans son Plan national de développement 2019-2024. À cela s'ajoute l'adoption de la stratégie nationale pour la mise en œuvre du Programme 2030 au Mexique, qui traduit l'engagement du Mexique à réaliser le développement durable.

2. Le présent descriptif de programme de pays explique comment le PNUD contribuera à la réalisation des objectifs fixés dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable concernant le Mexique, 2020-2025, dans le cadre du troisième cycle de planification conjointe du système des Nations Unies dans le pays.

3. L'élaboration du cadre et du descriptif de programme de pays ont fait l'objet d'un processus participatif afin de maintenir le lien avec les priorités aux niveaux de la Fédération, des États et des municipalités. Cinq consultations techniques ont eu lieu à cet effet : trois régionales, avec des acteurs locaux ; une nationale, avec la société civile, les milieux universitaires, le secteur privé et les organisations internationales ; et une autre avec le Gouvernement fédéral. Les parties prenantes, partenaires et alliés du PNUD ont participé à chaque étape, et leurs besoins et leurs points de vue forment la base du présent document.

4. Avec un produit intérieur brut de 1 242 milliards de dollars, le Mexique se classait au 15^e rang des plus grandes économies du monde en 2019. Cette même année, avec un indice de développement humain de 0,767, le Mexique était considéré comme un pays à développement humain élevé, occupant la 76^e place sur 189.

5. Cependant, la société mexicaine se heurte à des difficultés qui ne sont pas prises en compte dans les mesures effectuées sur la base des revenus. Ces difficultés sont notamment liées aux inégalités et à la pauvreté, qui se manifestent par un développement régional inégal et des contrastes entre les groupes de population. Selon les mesures de la pauvreté multidimensionnelle effectuées par le Conseil national pour l'évaluation de la politique de développement social et les chiffres de l'Institut national de statistique et de géographie, 41,9 % de la population vit dans la pauvreté, tandis que 7,4 % vit dans l'extrême pauvreté. Parmi la population autochtone, 69,5 % des individus vivent dans la pauvreté et 27,9 % dans l'extrême pauvreté. Seulement 43,6 % des femmes en âge de travailler sont économiquement actives, contre 77,7 % pour les hommes. Parmi les jeunes de 15 à 24 ans, 17,4 % n'étudient pas et ne travaillent pas ; la part des femmes dans ce groupe est de 78,9 %. Parmi les personnes de moins de 18 ans, 49,6 % vivent dans la pauvreté. Ces chiffres englobent les principaux groupes vulnérables auxquels le PNUD accordera la priorité : les personnes en situation de pauvreté, la population autochtone, les jeunes et les femmes.

6. Ces groupes sont particulièrement vulnérables face aux difficultés en matière de développement identifiées par les entités des Nations Unies au Mexique : a) inégalités, retards sociaux, discrimination et marginalisation de larges groupes de population ; b) croissance économique insuffisante et inégale avec une forte concentration des richesses ; c) modèle économique ayant des coûts élevés pour l'environnement ; d) état de droit fragilisé par les problèmes structurels que sont la violence, l'insécurité, la corruption, les violations des droits de l'homme, l'impunité et l'inégalité d'accès à la justice, associés à une faiblesse des institutions, principalement au niveau infranational.

7. La pandémie de COVID-19 a aggravé les difficultés existantes, notamment en ce qui concerne la réduction de la pauvreté et des inégalités, l'accès à l'éducation, la santé et la capacité à prospérer, qui touchent de manière disproportionnée les pauvres, les femmes et les personnes dans le contexte de la mobilité humaine.

8. Pour faire face à ces difficultés, le PNUD s'appuiera sur ses avantages comparatifs : son expérience et sa présence sur le territoire, auxquelles s'ajoutent les connaissances accumulées et les enseignements tirés en ce qui concerne l'identification des problèmes sociaux et environnementaux aux niveaux national et régional, l'élaboration de produits analytiques et la systématisation des données locales, l'appui à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques publiques fondées sur des données probantes qui donnent la priorité à la lutte contre la pauvreté et les inégalités multidimensionnelles, l'adaptation et le renforcement de la résilience face aux changements climatiques, le développement de capacités de lutte contre la corruption, et la promotion de la transparence et de la participation des citoyens à la prise de décision publique – le tout soutenu par des mécanismes de responsabilisation.

9. Dans le cadre du programme 2014-2020, le PNUD a apporté sa contribution dans plusieurs domaines du développement :

10. Le Mexique a mis en place une architecture institutionnelle solide pour le suivi et la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, avec le PNUD comme partenaire clé. Depuis 2015, le PNUD a soutenu la création du Conseil national pour le Programme 2030 et l'alignement de la planification nationale sur les objectifs de développement durable, que prévoit la loi fédérale sur la planification. Il a fourni des conseils techniques pour l'établissement de liens avec le budget fédéral et formé les fonctionnaires fédéraux et locaux à l'intégration des principes du Programme 2030 dans les plans et programmes publics.

11. L'évaluation finale de la sixième communication nationale du Mexique à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), intitulée « Soutien aux objectifs de développement durable au Mexique par des pratiques propres à assurer une gouvernance ouverte, la participation des citoyens et le renforcement de la transparence », confirme la contribution du PNUD à la lutte contre la corruption par la promotion d'une gouvernance ouverte au niveau fédéral et au niveau des États, s'accompagnant d'une collaboration avec les milieux universitaires et la société civile.

12. Les principales institutions de l'État s'occupant du développement social ont répercuté les méthodes du PNUD visant à remédier aux situations d'exclusion les plus graves qui touchent les jeunes, les enfants handicapés et les migrants. Le PNUD a contribué au renforcement des services publics de garde d'enfants dans le cadre du modèle de soins et de prise en charge inclusif pour les garçons et les filles, handicapés ou non. Grâce au Fonds de soutien aux migrants, les rapatriés ont obtenu des outils leur permettant d'entreprendre des projets et ont pu améliorer leur éducation financière.

13. Le PNUD a soutenu le relèvement rapide après le séisme de 2017. La tenue d'ateliers démonstratifs communautaires concernant six structures endommagées a permis de former 360 personnes et 55 institutions publiques à l'amélioration de la résistance des logements. Grâce au soutien apporté à 170 micro-entreprises par le programme « En marcha con PNUD » et à la reconstruction de 300 fours *totopepas*, 1 500 personnes, dont 431 femmes, ont retrouvé leurs moyens de subsistance. Les capacités de résilience des municipalités et des États, ainsi que la réduction des risques futurs, ont été renforcées à Puebla, Morelos et dans plusieurs municipalités d'Oaxaca.

14. Avec le soutien du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), partenaire de longue date, le PNUD a joué un rôle clé dans les domaines de la lutte contre les changements climatiques, de l'énergie et de la biodiversité, en travaillant main dans la main avec le Ministère de l'environnement et des ressources naturelles et la Commission nationale des zones naturelles protégées. Le rôle du PNUD a été confirmé dans l'évaluation finale de la sixième communication nationale, entre autres. Le PNUD a aidé l'Institut national de l'écologie et des changements climatiques à élaborer des instruments clés tels que l'Atlas national de vulnérabilité aux changements climatiques, ainsi qu'à mettre en œuvre des programmes d'adaptation aux changements climatiques, notamment des plans de réduction des risques de catastrophe dans 13 zones protégées.

15. Le Gouvernement mexicain s'est appuyé sur le PNUD pour l'établissement des rapports nationaux présentés au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et de la Convention sur la diversité biologique. Ces rapports ont ouvert la voie à la mise à jour des contributions déterminées au niveau national et à l'établissement de liens entre le capital naturel du pays et son indice de développement humain.

16. Le PNUD a aidé trois institutions électorales nationales à organiser la surveillance des élections par la société civile et à assurer l'accès à la justice électorale. Il a œuvré en faveur de la participation des femmes à la vie politique et de la prévention de la violence fondée sur le genre et du féminicide. Avec l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), il a créé l'Indice de participation des femmes à la vie politique et mis au point de nouveaux moyens de prévenir la violence fondée sur le genre et de lutter contre celle-ci, y compris par des mesures de soutien pendant la situation d'urgence liée à la COVID-19, contexte dans lequel le rôle et l'importance du partenariat avec le PNUD ont été publiquement reconnus par le Ministère de la femme de Mexico.

17. L'évaluation indépendante du programme de pays faite en octobre 2017 a confirmé que le PNUD avait contribué à renforcer l'impact des politiques publiques en faveur de la réduction de la pauvreté, de l'environnement, du développement durable et de la gouvernance démocratique en créant des connaissances, en favorisant le dialogue, en offrant des possibilités de formation et en soutenant la mise en œuvre des projets. L'évaluation a recommandé d'aligner les cycles de programmation du PNUD sur les plans de développement nationaux, recommandation qui a été intégrée dans le nouveau descriptif de programme de pays.

18. En s'appuyant sur les méthodes du laboratoire d'accélération, le PNUD intégrera l'innovation dans son offre programmatique ; il mettra au point de nouvelles solutions techniques concertées aux problèmes émergents, s'emploiera à promouvoir la numérisation et l'utilisation de données en temps réel et appliquera à plus grande échelle les solutions locales prometteuses. Il continuera de s'employer à accélérer l'apprentissage en matière de développement durable avec des partenaires tels que le Ministère des finances et de la dette publique, le Ministère de la culture et le Couloir interocéanique de l'isthme de Tehuantepec.

19. Le Plan de développement global pour le nord de l'Amérique centrale (Guatemala, Honduras et El Salvador) et le sud-sud-est du Mexique servira de base à l'élaboration de mécanismes de coopération Sud-Sud et de coopération triangulaire innovants. En tant que partenaire du Gouvernement pour la mise en œuvre de ce plan assurant une présence constante dans ces pays, le PNUD peut incorporer les approches axées sur le développement durable dans le cycle des politiques publiques. Il consolidera le rôle du Gouvernement en tant qu'exécuteur des projets de coopération pour le développement, en renforçant les capacités et les politiques et en créant de nouveaux partenariats stratégiques pour le développement, en tirant parti de

ses relations de longue date avec l'Agence mexicaine de coopération internationale pour le développement.

20. Le PNUD s'attaquera aux deux problèmes transversaux identifiés dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable : les inégalités fondées sur le genre et les difficultés systémiques dans la gestion des migrations et de la réinsertion humaine dans le contexte de la mobilité suivant une approche fondée sur les droits de l'homme, en étroite collaboration avec l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), ONU-Femmes, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA), entre autres organismes des Nations Unies.

II. Priorités du programme et partenariats

21. Ce programme se fonde sur les objectifs énoncés dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable. Il vise à ce que, à l'approche de 2025, l'État mexicain s'oriente vers un modèle de développement durable et inclusif qui génère une prospérité partagée avec des chances et des résultats égaux pour toutes les personnes et toutes les régions du pays. Le modèle sera écologiquement rentable, fondé sur une gestion durable, inclusive et efficace des ressources, et résistant aux effets des changements climatiques et des catastrophes. Un état de droit plus solide contribuera à la paix, à l'égalité, à l'inclusion, à l'intégrité et à la justice, et le plein exercice des droits de l'homme sera réalisé, sans que personne ne soit laissé de côté.

22. Le PNUD est bien placé pour être un partenaire efficace du Gouvernement dans l'action menée pour résoudre des problèmes de développement complexes, en tirant parti de son expérience de premier plan en matière de redressement socio-économique – en particulier dans les situations d'après-crise – et de ses compétences dans les domaines de l'appui aux politiques, de l'assistance technique, du renforcement des capacités et des activités de plaidoyer. Ce programme s'inspire du Plan stratégique du PNUD, de l'approche reposant sur les « solutions types » et de la stratégie régionale de renforcement de l'efficacité de la gouvernance axée sur la productivité, l'inclusion et la résilience.

23. Les trois piliers du travail du PNUD seront l'engagement stratégique, la définition d'actions concrètes et une administration impeccable. Le PNUD élargira ses alliances au sein du système des Nations Unies pour le développement et avec les universités, les donateurs, la société civile, le secteur privé et les particuliers. Un contenu fiable sera fourni grâce à des conseils et un soutien de qualité aux fins de la conception et de la mise en œuvre des politiques et des allocations budgétaires. Le PNUD mettra l'accent sur l'efficacité, la responsabilité, l'intégrité et la transparence dans les processus.

24. En tant que facilitateur, le PNUD continuera de créer des plateformes qui permettent de renforcer le dialogue et d'élaborer des solutions de développement multisectorielles associant de multiples acteurs, parmi lesquels les trois niveaux de gouvernement, le milieu universitaire, le secteur privé et la société civile, afin d'accélérer la marche vers la réalisation des objectifs de développement durable. Au sein de l'équipe de pays, le PNUD exploitera ses avantages comparatifs afin d'orienter l'action économique menée par les organismes des Nations Unies pour faire face aux retombées socio-économiques de la COVID-19.

25. Le PNUD contribuera à l'obtention de résultats en mettant en œuvre des approches transversales combinant des solutions types dans les quatre domaines prioritaires du programme :

A. Inclusion et égalité : des politiques inclusives fondées sur des données probantes et axées sur le Programme 2030

26. Le PNUD appuiera la prise en compte du Programme 2030 dans les plans, les programmes et le cycle complet des politiques publiques. L'accent sera mis sur les gouvernements locaux comme ceux des États de Mexico, du Yucatán, de Nuevo León, de Puebla, de la Basse Californie et de Guanajuato, dans lesquels des efforts continus sont déployés, et sur les programmes qui catalysent des stratégies globales visant à favoriser l'inclusion et à lutter contre les inégalités. Seront également associées les chambres industrielles et les fondations du secteur privé afin de soutenir les initiatives d'entreprises et les meilleures pratiques conformes aux principes du Programme.

27. Afin de promouvoir une prise de décision inclusive et fondée sur des données probantes, le PNUD continuera de mettre au point des supports didactiques utilisant des méthodes solides, comme l'analyse du système de protection sociale, qui figurera dans le Rapport régional sur le développement humain, et l'aperçu socio-économique des difficultés de développement liées aux retombées de la COVID-19 au Mexique. Ces supports sont destinés aux fonctionnaires, aux groupes de réflexion, aux organisations de la société civile et aux universités de tout le pays.

28. Le PNUD continuera de soutenir, promouvoir et faciliter les initiatives qui intègrent la dimension de genre et visent à protéger et autonomiser les femmes et les jeunes filles en créant des espaces où celles-ci peuvent renforcer leurs capacités. Pour cela, il s'efforcera d'appliquer un marqueur genre de niveau 2, au minimum, dans toutes ses interventions, pour promouvoir l'égalité des sexes de manière significative. En partenariat avec des institutions publiques et privées, telles que la Fondation Monte de Piedad, le PNUD adaptera les méthodes, les pratiques et les normes pour promouvoir et rendre effectives la diversité et l'égalité des sexes dans les interventions de la société civile.

B. Générer une prospérité partagée pour réduire les inégalités et la pauvreté

29. Le PNUD favorisera la création d'emplois, la constitution d'associations, la productivité et la compétitivité grâce à des solutions intégrales et modulables telles que « Empodérat », qui aide les entrepreneurs à créer des start-ups tirant parti de leurs compétences socio-émotionnelles, « En marcha », qui fournit aux entreprises locales les capacités d'innover et de se positionner stratégiquement sur les marchés et les chaînes de valeur durables, et le Programme de micro financements du FEM, qui favorise l'innovation communautaire dans des modèles d'activité conduisant à des moyens de subsistance durables. La priorité sera accordée aux personnes en situation de pauvreté, aux populations autochtones, aux femmes et aux jeunes, ainsi qu'aux actions visant à assurer une reprise durable au lendemain d'un choc ou d'une crise.

30. Le PNUD continuera de collaborer avec l'OIM et le secteur privé à des programmes tels que « Intégrate », qui permet la réinsertion économique des personnes dans les contextes de mobilité humaine et préconise des approches fondées sur les droits de l'homme pour renforcer les politiques et les pratiques des entreprises.

31. En partenariat avec le Ministère des finances et de la dette publique et le pouvoir législatif, le PNUD mettra au point des solutions financières innovantes en faveur de la biodiversité et du développement durable qui accéléreront la reprise après la pandémie de COVID-19 et favoriseront la réalisation des objectifs de développement durable. Les solutions porteront à la fois sur la demande et sur l'offre : augmentation

des flux de financement mixte du côté de l'offre, et augmentation des dépenses de qualité, de la rentabilité et des gains d'efficacité du côté de la demande.

32. Le PNUD tirera parti de son réseau, en particulier au niveau local, en négociant des partenariats entre les pouvoirs publics, les universités, les fondations et le secteur privé afin de renforcer l'inclusion des groupes vulnérables dans des environnements productifs et des chaînes d'approvisionnement et de valorisation durables et rentables, générant ainsi une prospérité partagée tout en réduisant les inégalités et la pauvreté.

C. Économie verte, atténuation des changements climatiques, énergie et production durables

33. Les stratégies du PNUD dans ce domaine comprennent une gestion inclusive et durable des ressources, de l'énergie et des déchets (y compris les produits chimiques et les matières dangereuses) ; la préservation des ressources naturelles, des écosystèmes et de la biodiversité ; la transition vers une économie verte ; la réalisation des objectifs relatifs au climat fixés dans les contributions déterminées au niveau national et le rôle clé du Mexique dans l'action menée au niveau régional pour atténuer les émissions de gaz à effet de serre ; la gestion globale des risques et l'adaptation aux changements climatiques. Ces stratégies occuperont une place centrale dans la confluence des régions névralgiques de la biodiversité (y compris les zones naturelles protégées) avec les régions vulnérables sur le plan climatique et socio-économique (y compris les populations autochtones), l'accent étant mis sur le sud et le sud-est du pays, notamment les États tels que le Chiapas, Oaxaca, Tabasco, Campeche et le Yucatán.

34. Le PNUD renforcera les cadres juridiques et institutionnels et veillera à l'intégration des questions relatives à l'environnement dans les secteurs sociaux et productifs. De plus, il encouragera l'élaboration d'instruments financiers pour l'utilisation rationnelle du vaste capital naturel, compte tenu de la nécessité d'exploiter des écosystèmes durables, de promouvoir la restauration écologique et de créer des communautés résistantes et durables. Des fonds verticaux (tels que le FEM et le Fonds vert pour le climat), des fonds bilatéraux (tels que le UK PACT et le programme allemand NAMA Facility) et la promotion du financement par le secteur privé garantiront la viabilité financière de ces mesures.

35. Le PNUD travaillera avec le Ministère de l'environnement et des ressources naturelles et les organismes associés, tels que l'Institut national de l'écologie et des changements climatiques, la Commission nationale sur l'utilisation de la biodiversité, la Commission nationale des zones naturelles protégées et la Commission des forêts, entre autres, en appliquant une approche intégrée de la relation entre les changements climatiques et la biodiversité, ainsi que des questions de genre, en particulier de l'utilisation des contributions différenciées des femmes et des hommes pour améliorer la conservation de leurs moyens de subsistance dans les secteurs productifs essentiels au développement.

36. Dans ses partenariats avec le Ministère de l'environnement et des ressources naturelles, l'Institut national de l'écologie et des changements climatiques et les organisations non gouvernementales locales, le PNUD mettra l'accent sur les solutions fondées sur la nature comme moyen de générer des avantages sociaux et environnementaux et des retombées positives à long terme, en utilisant un ensemble d'outils et de méthodes institutionnels, dont la Promesse climatique. Il soutiendra la visibilité des communautés autochtones et locales et s'efforcera de réduire les facteurs de vulnérabilité liés à l'accès aux services de base tels que l'eau et l'énergie, en vue de construire des communautés résilientes à faible émission de carbone dans les

régions isolées, comme celle de Wixárika (États de Nayarit, Durango, Jalisco et Zacatecas).

37. Étant donné le potentiel de production d'énergie renouvelable et la volonté de certains gouvernements locaux, comme celui de Mexico, d'adopter des mesures de soutien – conformes aux objectifs nationaux et internationaux, comme il ressort de la contribution déterminée au niveau national – dans le cadre de leurs plans de développement, le PNUD fournira des outils méthodologiques permettant d'améliorer l'efficacité énergétique, en intégrant de nouveaux secteurs et zones géographiques, de concert avec les producteurs d'énergie, les régulateurs et les utilisateurs finaux. Le PNUD continuera d'aider le Gouvernement à mettre en œuvre le Protocole de Montréal et à élaborer des solutions durables de refroidissement, notamment des politiques visant à accroître l'efficacité énergétique des appareils.

38. Le PNUD se penchera sur l'adaptation aux changements climatiques et la gestion globale des risques de catastrophes comme moyens de réduire les vulnérabilités systémiques, principalement dans les États du sud et du sud-est, en partenariat avec la Coordination générale de la protection civile, les organisations non gouvernementales locales et les donateurs tels que la Fundación Rio Arronte, ainsi que des groupes du secteur privé comme Zurich Re. Il appuiera la transition d'un système de protection civile à un système de gestion des risques en mettant l'accent sur la prévention, les dispositifs d'intervention et le relèvement. La coordination intersectorielle et à tous les échelons sera encouragée. Le recours au financement commun sera expérimenté plus avant afin d'élargir les travaux sur les programmes de gestion des risques de catastrophe.

D. Lutte contre la corruption, transparence, responsabilité, participation sociale et politique, et prise de décision inclusive

39. Le PNUD appuiera la consolidation du programme des « institutions ouvertes » mis en œuvre par le Gouvernement, en renforçant les institutions pour encourager la participation du public et permettre aux femmes, à la société civile et aux jeunes de faire davantage entendre leur voix. Il dotera les entités du Système national de transparence ainsi que d'autres institutions indépendantes d'outils et de stratégies visant à accroître la transparence et l'ouverture au public.

40. En ce qui concerne la lutte contre la corruption, le PNUD aidera le Ministère de la fonction publique à concevoir et appliquer des mécanismes qui permettent de contrôler efficacement les risques de corruption dans des secteurs donnés. Pour s'attaquer aux phénomènes complexes liés à la corruption, il encouragera la création d'espaces de dialogue entre les pouvoirs publics et la société civile en vue de l'élaboration de mesures anticorruption reposant sur une vision globale, dans le cadre de processus participatifs où toutes les voix puissent être entendues. L'accent sera mis sur la prise en compte des effets différenciés de la corruption sur les groupes vulnérables. Ces stratégies seront mises en œuvre au niveau infranational, en soulignant la nécessité de renforcer les capacités des acteurs sociaux, du secteur privé et des fonctionnaires.

41. La participation des femmes à la vie publique et politique est essentielle pour progresser vers une société plus juste et plus inclusive. Le PNUD favorisera les mesures qui garantissent la participation pleine et effective des femmes à la prise de décisions politiques à tous les niveaux, indépendamment des cycles électoraux. En poursuivant son partenariat avec le système judiciaire, il consolidera sa position de pionnier dans l'action menée pour donner aux femmes les moyens d'accéder aux postes politiques les plus élevés.

42. Le PNUD renforcera les capacités des tribunaux spécialisés, tels que le Tribunal électoral du pouvoir judiciaire de la Fédération, et contribuera à améliorer les stratégies de coopération internationale de ce dernier.

43. Le PNUD contribuera à l'égalité des sexes et à la lutte contre la violence à l'égard des femmes par le biais d'initiatives multipartites appliquant des approches locales, ainsi qu'à la lutte contre la discrimination fondée sur le genre en générant et en diffusant des connaissances spécialisées. Il travaillera avec l'Institut national des femmes pour atteindre les objectifs fixés dans le Programme national pour l'égalité des chances et la non-discrimination.

44. Afin d'élargir la portée du programme, le PNUD encouragera la collaboration avec plusieurs entités de l'équipe de pays au Mexique, notamment le FNUAP, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), ONU-Femmes, le HCR, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires. L'accent sera également mis sur la collaboration avec les institutions financières internationales.

45. Une stratégie de communication globale sera élaborée afin de diffuser largement des informations sur les résultats des alliances du programme. Le fait de communiquer les résultats aux parties concernées et intéressées favorisera un cercle vertueux qui permettra d'amplifier les effets du programme, de créer de nouveaux partenariats et de promouvoir davantage encore le développement durable dans le pays.

III. Administration du programme et gestion des risques

46. Le présent descriptif de programme de pays donne un aperçu de la contribution du PNUD aux résultats nationaux. Il constitue le principal moyen de rendre compte au Conseil d'administration de la mesure dans laquelle les résultats correspondent aux objectifs fixés et de l'utilisation des ressources allouées au programme. Pour chaque niveau (pays, région et siège), les responsabilités afférentes au programme de pays sont énoncées dans les politiques et procédures régissant les programmes et opérations du PNUD, ainsi que dans le dispositif de contrôle interne.

47. Le programme sera exécuté sur le plan national en collaboration avec le Ministère des affaires étrangères, par l'intermédiaire de l'Agence mexicaine de coopération internationale pour le développement. Si nécessaire, l'exécution nationale peut être remplacée par l'exécution directe pour tout ou partie du programme en cas de force majeure. La politique harmonisée concernant les transferts de fonds sera appliquée en coordination avec les autres entités des Nations Unies de façon à gérer les risques financiers. Les définitions et les classifications des coûts afférents au programme et aux activités liées à l'efficacité du développement seront appliquées aux différents projets concernés.

48. Le PNUD évaluera régulièrement les résultats et l'efficacité du programme, en veillant à ce que les plans de travail soient validés par les différents homologues, afin de coordonner son application conjointe avec l'Agence mexicaine de coopération internationale pour le développement. Le principe de l'appropriation du programme par le pays, qui est un principe de base dans les différents domaines de travail du système des Nations Unies, servira d'axe transversal aux instruments de planification du PNUD au Mexique.

49. Le principal risque qui pèse sur le programme est celui d'une diminution de la mobilisation des ressources nationales sous l'effet des politiques d'austérité du Gouvernement, auquel s'ajoute la réorientation des ressources vers les mesures de relèvement post-pandémie. Pour y faire face, les partenariats existants seront

renforcés et les sources de financement, telles que celles liées au secteur privé et aux acteurs de la coopération bilatérale et multilatérale, seront diversifiées pour assurer la durabilité.

50. Les changements sociaux, économiques, politiques et environnementaux peuvent avoir des répercussions dans plusieurs des domaines du développement durable au niveau national. Par exemple, les flux migratoires ont connu une augmentation sans précédent dans cette région considérée comme le principal couloir migratoire du monde, entre les États-Unis d'Amérique, le Mexique et l'Amérique centrale. Le renforcement des mouvements sociaux et des manifestations dans la région, provoqué essentiellement par les inégalités, rend ce couloir vulnérable aux turbulences économiques. L'augmentation des niveaux d'insécurité a accentué ces problèmes et cette évolution en affaiblissant la confiance du public dans les institutions nationales. Les risques environnementaux, qui résident dans les changements climatiques, les catastrophes naturelles, la perte de biodiversité et l'effondrement des écosystèmes, exigent des mesures de gouvernance efficaces. En outre, les conséquences de la pandémie de COVID-19, qui n'ont pas encore été pleinement mesurées, rendront nécessaires des stratégies et des solutions de relance globales comprenant des approches axées sur la prévention et la préparation face aux menaces potentielles.

51. Le PNUD effectuera des analyses prospectives afin d'identifier les risques éventuels et de mettre au point des mesures d'atténuation fondées sur des données probantes en tirant parti des enseignements retenus, des données de suivi et des recommandations issues des évaluations afin de façonner et de remodeler en permanence les approches de l'élaboration des politiques. Il utilisera les normes sociales et environnementales et le mécanisme de responsabilisation comme outils de gestion des risques.

52. Une attention particulière sera accordée à la prise en compte de l'opinion des communautés, en particulier celles qui sont en situation de vulnérabilité, dans la conception des projets et la prise de décisions. Des mécanismes d'assurance de la qualité permettront de garantir que le point de vue et les besoins des groupes vulnérables sont effectivement pris en compte dans la gestion des projets.

53. Des mesures d'alerte précoce seront mises en place pour obtenir une attention immédiate des institutions, et le Groupe chargé du respect des normes environnementales et sociales servira de mécanisme d'atténuation des risques sociaux et environnementaux.

54. Toute personne ou communauté qui estime qu'un projet ou un programme soutenu par le PNUD a des conséquences néfastes sur son environnement ou son bien-être peut déposer une plainte. Une plainte peut aussi être soumise au nom des populations concernées par un représentant, tel qu'une organisation de la société civile. Le PNUD veillera à ce que des informations sur les mécanismes d'intervention et de réclamation existants soient accessibles.

55. Un plan de continuité des opérations a été mis en place. Il fera l'objet d'un suivi constant et de mises à jour régulières afin d'assurer la sûreté et la sécurité du personnel, ainsi que pour maintenir la continuité des fonctions essentielles lorsque survient une situation de crise, quelle que soit sa nature.

IV. Contrôle de l'exécution et évaluation du programme

56. En coordination avec le Ministère des affaires étrangères, par l'intermédiaire de l'Agence mexicaine de coopération internationale pour le développement, le PNUD assurera en temps voulu le suivi des engagements pris dans le cadre de ce programme.

À cette fin, un groupe de suivi composé de l'Agence, de responsables du bureau de pays, du Groupe du suivi et de l'évaluation et de représentants des partenaires et des bénéficiaires du programme sera créé.

57. Chaque année, le PNUD convoquera le groupe de suivi pour examiner les résultats et les objectifs atteints et débattre des mesures correctives possibles. Le groupe formulera des recommandations pour orienter le plan de travail annuel suivant, en veillant à ce que le processus de prise de décisions soit suffisamment étayé.

58. En tant qu'invité permanent du Comité technique spécialisé sur les ODD, qui a été créé dans le cadre du Système national d'information statistique et géographique dans le but de renforcer les capacités de suivi et les capacités statistiques à l'appui du Programme 2030, le PNUD est particulièrement bien armé pour faire face aux risques liés aux données. Le PNUD continuera de s'employer à renforcer les capacités du pays en matière d'analyse, de réflexion et d'apprentissage en ce qui concerne le développement durable, en mettant l'accent sur le niveau local et la ventilation des données. Les sources nationales recensées par le Comité seront utilisées en priorité pour suivre les contributions du PNUD aux résultats nationaux.

Évaluation

59. Un plan d'évaluation équilibré sera mis en œuvre, en accord avec le Gouvernement, conformément à la politique d'évaluation du PNUD et aux directives du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation. Ce plan peut être complété par des évaluations thématiques et des évaluations des réalisations si le groupe de suivi le juge nécessaire.

Annexe

Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour le Mexique (2021-2025)

PRIORITÉ DU PAYS : Plan national de développement 2019-2024, axe 2. Politique sociale

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (ODD) 1, 2, 3, 4, 5, 6, 8, 10, 11, 16, 17

RÉALISATION 1 ÉNONCÉE DANS LE PLAN-CADRE DE COOPÉRATION. À l'horizon 2025, l'État mexicain dispose d'une stratégie globale de développement social et de lutte contre la pauvreté multidimensionnelle et les inégalités, qui repose sur une approche intégrée des droits de l'homme, du genre, de l'interculturalisme, du cycle de vie et du territoire et qui comprend des mécanismes de redistribution, afin de ne laisser personne de côté.

RÉALISATION CORRESPONDANTE DU PLAN STRATÉGIQUE 2018-2021, Réalisation A : Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions.

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (en milliers de dollars des États-Unis)
<p>Indicateur 2.b. Pourcentage de la population en situation de vulnérabilité en raison du dénuement social.</p> <p>Niveaux de référence (2018) Total : 29,3 %</p> <p>a) Manque d'accès à la protection sociale : 57,3 %</p> <p>b) Insuffisance de la qualité et de la superficie des logements : 11,1 %</p> <p>c) Manque d'accès aux services de base : 19,8 %</p>	<p>Source : Conseil national pour l'évaluation de la politique de développement social (CONEVAL), Méthodes de mesure de la pauvreté multidimensionnelle au Mexique</p> <p>Fréquence : biennale au niveau national et au niveau des États ; quinquennale au niveau municipal</p>	<p>Produit 1. Des capacités institutionnelles renforcées pour incorporer le Programme 2030 dans les plans, budgets et politiques de développement visant à lutter contre les inégalités et la pauvreté multidimensionnelle</p> <p>Indicateur 1.1. Nombre d'institutions disposant de capacités renforcées pour incorporer le Programme 2030 dans leurs plans, budgets et politiques [Cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources du Plan stratégique 1.1.1].**</p> <p>Niveaux de référence :</p> <p>a) Niveau national : 0</p> <p>b) Niveau infranational : 0</p> <p>Objectif :</p> <p>a) 3</p> <p>b) 5</p>	<p>Système des Nations Unies</p> <p>Haut-Commissariat aux droits de l'homme (HCDH), Organisation internationale du Travail (OIT), ONU-Femmes, FNUAP, UNICEF</p> <p>Secteur public</p> <p>Agence mexicaine de coopération internationale pour le développement (AMEXCID), Ministère du bien-être social, Ministère de l'économie, Ministère du travail et de la protection sociale, CONEVAL</p>	<p>Ressources ordinaires 238</p> <p>Autres ressources 9 303</p>
<p>Objectif (2025) Total : 21,9 %</p> <p>a) Manque d'accès à la protection sociale : 43 %</p> <p>b) Insuffisance de la qualité et de la superficie des logements : 8,3 %.</p> <p>c) Manque d'accès aux services de base : 14,8 %</p>		<p>Produit 2. Des structures programmatiques renforcées à tous les niveaux de gouvernement, grâce à une bonne planification et à des réglementations complètes</p> <p>Indicateur 2.1. Nombre d'instruments de politique générale permettant de renforcer les capacités de planification, de budgétisation, de gestion et de suivi des mesures de lutte contre les inégalités et la pauvreté multidimensionnelle, y compris l'accès aux services de base [Cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources du Plan stratégique 1.2.1.1].</p>	<p>Milieus universitaires</p> <p>Centre de recherche et d'enseignement en économie (CIDE), El Colegio de México (COLMEX), Faculté latino-américaine des sciences sociales (FLACSO), Institut polytechnique national (IPN), Université nationale</p>	

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (en milliers de dollars des États-Unis)
		Niveaux de référence : a) Secteur public : 0 b) Autres : 0 Objectif : a) 10 b) 5	autonome du Mexique (UNAM)	

PRIORITÉ DU PAYS : Plan national de développement 2019-2024, axe 2. Politique sociale

ODD 1, 2, 4, 5, 8, 9, 10, 11, 12, 16, 17

RÉALISATION 4 ÉNONCÉE DANS LE PLAN-CADRE DE COOPÉRATION. À l'horizon 2025, l'État mexicain dispose d'une stratégie de développement productif qui favorise la constitution d'associations, l'innovation, la productivité et la compétitivité, ainsi que des niveaux plus élevés d'intrants nationaux dans les chaînes de production, associée à une meilleure gouvernance au service de l'égalité fondée sur les droits de l'homme et intégrant une perspective de genre.

RÉALISATION CORRESPONDANTE DU PLAN STRATÉGIQUE 2018-2021. Réalisation A : Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions.

Indicateur 4.b. Taux de variation annuel du nombre d'emplois occupés par des femmes de plus de 30 ans et par des jeunes (hommes et femmes) de 15 à 29 ans Niveaux de référence (2017) : a) Femmes de plus de 30 ans : 9 627 117 emplois b) Jeunes de 15 à 29 ans : – Femmes : 4 783 163 emplois (37,3 %) – Hommes : 8 030 512 emplois (62,7 %) Objectif : (2025) : a) Femmes de plus de 30 ans : 13,42 % b) Jeunes de 15 à 29 ans : – Femmes : 15,52 % (38,7 %) – Hommes : 8,9 %	Source : Productivité globale des facteurs (Institut national de statistique et de géographie – INEGI) Fréquence : biennale	Produit 3. Renforcement de l'inclusion des femmes, des jeunes et des migrants dans les chaînes de production, sur le marché du travail et dans les domaines des services financiers et de l'éducation Indicateur 3.1. Nombre de programmes et/ou de modèles d'inclusion adoptés ou mis en œuvre par divers agents (secteurs public et privé, universités, organisations de la société civile, organisations internationales) pour [Cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources du Plan stratégique 1.1.2.2] : a) Les femmes b) Les migrants et/ou les jeunes Niveaux de référence : a) 0 b) 0 Objectif : a) 5 b) 8 Produit 4. Renforcement des capacités des entreprises et des organisations productives locales s'agissant de mettre en œuvre des modèles d'activité inclusifs et durables qui donnent accès à des moyens de subsistance durables	Système des Nations Unies Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), OIT, ONU-Femmes, FNUAP Secteur public AMEXCID, Ministère du bien-être social, Ministère de l'économie, Ministère du travail et de la protection sociale, Ministère de l'environnement et des ressources naturelles, Institut national de la femme Ministère de l'éducation Secteur privé Chambre d'industrie mexicaine, Confédération mexicaine des coopératives d'épargne et de crédit,	Ressources ordinaires 238 Autres ressources 14 743
---	--	---	--	---

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (en milliers de dollars des États-Unis)
(61,3 %)		Indicateur 4.1. Nombre d'organisations ayant amélioré leurs performances commerciales et/ou que le renforcement des capacités a dotées de moyens concrets d'améliorer leur gestion [Cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources du Plan stratégique 1.4.1.1].** Niveaux de référence : a) Total 0 b) Entreprises ou organisations dirigées par des femmes 0 Objectif : a) 240 organisations b) 100 organisations dirigées par des femmes.	Conseil exécutif des entreprises mondiales, Confédération des employeurs mexicains (COPARMEX) Organisations de la société civile	

PRIORITÉ DU PAYS : Plan national de développement 2019-2024, axe 2. Politique sociale

ODD : 5, 6, 7, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17

RÉALISATION 6 ÉNONCÉE DANS LE PLAN-CADRE DE COOPÉRATION. À l'horizon 2025, l'État mexicain met en œuvre des politiques, stratégies et programmes qui permettent d'évoluer vers une économie verte favorisant l'atténuation des changements climatiques et le renforcement du cadre institutionnel, en prenant en considération l'efficacité énergétique, la promotion des énergies propres et renouvelables, la production, la consommation, le transport, les villes et l'agriculture durable, et en mettant l'accent sur la santé, les droits de l'homme, le genre, l'interculturalité, le cycle de vie et le territoire.

RÉALISATION CORRESPONDANTE DU PLAN STRATÉGIQUE 2018-2021, Réalisation C : Renforcer la résilience face aux chocs et aux crises.

Indicateur 6.a. Proportion du total des gaz et composés émis dans l'atmosphère par rapport au produit intérieur brut (PIB) pour l'utilisation énergétique des combustibles fossiles	Source : Inventaire national des émissions de gaz et de composés à effet de serre Fréquence : annuelle Source : PIB et comptes nationaux, INEGI Fréquence : trimestrielle, semestrielle et annuelle.	Produit 5. Renforcement des capacités et des partenariats entre les principaux acteurs pour la promotion d'économies durables et renforcement des cadres institutionnels afin de créer une résilience face aux changements climatiques Indicateur 5.1. Nombre de programmes adoptés et/ou de partenariats établis avec le secteur privé et les gouvernements infranationaux pour promouvoir et soutenir l'utilisation et l'adoption d'énergies propres et renouvelables et l'élimination des déchets dans le respect de l'environnement [Cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources du Plan stratégique 1.5.1.1].** Niveaux de référence : a) Programmes :0 b) Partenariats : 0 Objectif : a) 5 b) 5 Indicateur 5.2. Nombre de politiques et/ou de mesures	Système des Nations Unies FAO, PNUE Secteur public Ministère de l'environnement et des ressources naturelles, Ministère de l'énergie, CONABIO, Commission des forêts, Ministère des finances et de la dette publique Secteur privé Association nationale des entreprises commercialisant des produits de la campagne, COPARMEX, Fondation de Zurich	Ressources ordinaires 238 Autres ressources 60 830
Niveau de référence : (2015) 27,34 tonnes d'équivalent CO ₂ */PIB				
Objectif : (2025) 26,55 tonnes d'équivalent CO ₂ */PIB				

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (en milliers de dollars des États-Unis)
Indicateur 6.c. Valeur économique des incidences des activités économiques sur l'environnement et les ressources naturelles par rapport au PIB	Source : Écologie et comptes nationaux, INEGI Fréquence : annuelle	<p>tenant compte des questions de genre appliquées aux niveaux national et infranational pour atténuer les changements climatiques ou s'y adapter et répondre efficacement à la crise [Cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources du Plan stratégique 2.4.1.1].**</p> <p>Niveau de référence : 0</p> <p>Objectif : 15</p> <p>Produit 6. Appui aux stratégies axées sur la consolidation de la politique de conservation et la gestion durable des écosystèmes et de la biodiversité dans la perspective de l'économie verte et de l'inclusion</p> <p>Indicateur 6.1. Augmentation en pourcentage des fonds mobilisés par le PNUD auprès de sources publiques (externes au gouvernement fédéral) et privées, pour soutenir la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité et des écosystèmes, avec des mesures visant à combler les écarts entre les sexes, les cultures et/ou les âges [Cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources du Plan stratégique 1.2.2.2].</p> <p>Niveau de référence : 0 %</p> <p>Objectif : 30 %3</p> <p>Indicateur 6.2. Nombre de secteurs dans lesquels la dimension environnementale est intégrée pour renforcer la perspective de développement durable dans les environnements productifs</p> <p>Niveau de référence : 0</p> <p>Objectif : 3</p>	Coopération internationale Banque interaméricaine de développement Banque de développement latino-américaine FEM Initiative internationale pour la protection du climat NAMA Facility UK PACT	
TCEED_{GDP} : Coût total de l'épuisement des ressources et des atteintes à l'environnement par rapport au PIB Niveau de référence : (2016) : 4,5 %				
Objectif : (2025) 6,2 %				

PRIORITÉ DU PAYS : Plan national de développement 2019-2024, axe 1. Politique et gouvernement

ODD 10, 16, 17

RÉALISATION 9 ÉNONCÉE DANS LE PLAN-CADRE DE COOPÉRATION. À l'horizon 2025, les institutions de l'État mexicain et la société civile ont créé et mis en place des capacités permettant de prévenir, dénoncer et sanctionner les actes de corruption, promouvoir des mécanismes de responsabilisation et garantir la participation à la vie sociale et politique afin de parvenir à une prise de décision inclusive, transparente, qui s'effectue dans des conditions d'égalité et sans laisser personne de côté.

RÉALISATION CORRESPONDANTE DU PLAN STRATÉGIQUE 2018-2021, Réalisation B : Accélérer les transformations structurelles en vue du développement durable.

Indicateur 9.a. Pourcentage des administrations publiques disposant d'espaces de	Source : Recensement national relatif à l'administration, à la	Produit 7. Participation accrue de la population à la prise de décision publique, favorisée par des mécanismes accessibles et démocratiques mis en place	Système des Nations Unies HCDH, ONU-Femmes,	Ressources ordinaires 238
---	---	---	--	--

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (en milliers de dollars des États-Unis)
participation et/ou de consultation des citoyens concernant : a) La transparence b) La surveillance et/ou le signalement des fonctionnaires c) Le contrôleur d) La planification et l'évaluation e) L'élaboration de mesures et dispositions réglementaires f) La budgétisation participative	sécurité publique et au système pénitentiaire dans les États, INEGI	par des institutions publiques transparentes et fiables Indicateur 7.1. Nombre d'instruments de politique générale utilisés par les institutions publiques qui permettent à la société civile de participer à la prise de décision publique et favorisent la transparence/responsabilité [Cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources du Plan stratégique 2.2.2.5]. Niveau de référence : 0 Objectif : 6	Office des Nations Unies contre la drogue et le crime Secteur public AMEXCID, Commission nationale des droits de l'homme, Ministère de l'intérieur, Ministère de la fonction publique, Système national de lutte contre la corruption, Système national de transparence Établissements universitaires Collège de la Frontière nord COLMEX Universidad Nacional Autónoma de México	Autres ressources 4 311
Niveau de référence (2018) a) 75 % (24 entités publiques) b) 53,12 % (17) c) 71,87 % (23) d) 62,5 % (20) e) 40,62 % (13) f) 28,12 % (9)				
Objectif (2025) a) 93,75 % (30) b) 71,87 % (23) c) 90,62 % (29) d) 81,25 % (26) e) 59,37 % (19) f) 46,87 % (15)				
Indicateur 9.c. Taux d'incidence de la corruption pour cent mille habitants Niveau de référence (2017) : 25 541 actes de corruption pour cent mille habitants	Source : Enquête nationale sur la qualité et l'efficacité des services publics, INEGI Fréquence : biennale	Produit 8. Renforcement des capacités du secteur public pour une action efficace en matière de prévention, de dénonciation et de répression de la corruption à tous les niveaux de gouvernement Indicateur 8.1. Nombre d'institutions publiques dotées de capacités renforcées pour prévenir et dénoncer la		

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (en milliers de dollars des États-Unis)</i>
Objectif (2025) : 7 026 actes de corruption pour cent mille habitants		corruption [Cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources du Plan stratégique 1.2.3.1]. Niveau de référence : 0 Objectif : 4		

* Émissions équivalentes de dioxyde de carbone.

** [Contribue au Plan stratégique 2018-2021 du Cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources.]